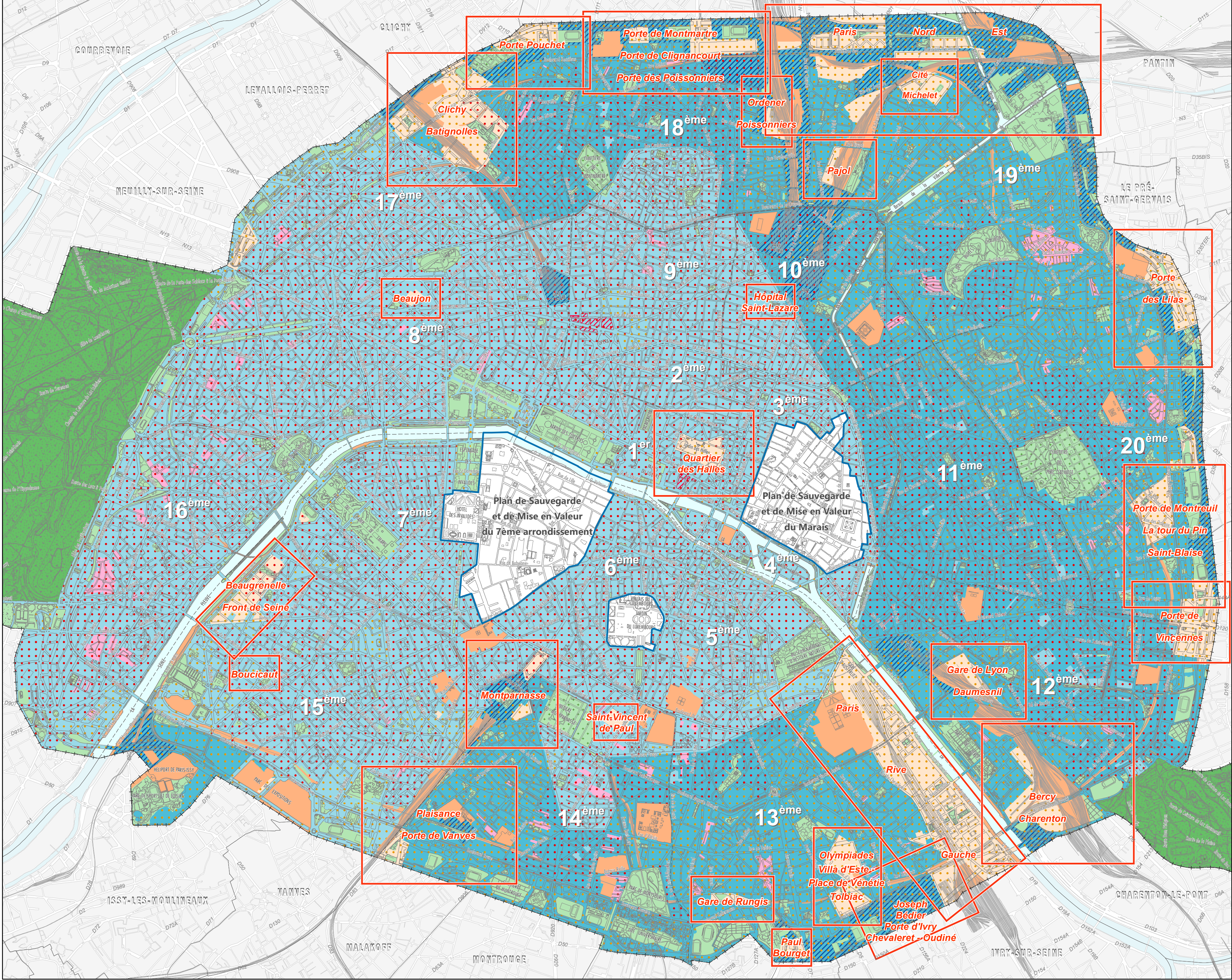


# CARTE DE SYNTHÈSE



## Zone Urbaine Générale

Secteurs soumis à l'article UG.2.2.1

- Secteur de protection de l'habitation
- Site de protection des grands magasins
- Secteur d'incitation à la mixité habitat-emploi
- Sous-secteur plus favorable à l'emploi

Secteurs non soumis à l'article UG.2.2.1

- Secteur de Maisons et villas
- Secteur d'aménagement

## Autres zones

- Zone Urbaine de Grands Services Urbains
- Zone Urbaine Verte
- Zone Naturelle et forestière

Secteurs soumis à l'article UG.2.3

- Zone de déficit en logement social
- Zone non déficitaire en logement social

Secteur couvert par des orientations d'aménagement

PLU approuvé les 8, 9 et 10 février 2022

Echelle : 1/25 000ème

